

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GENNEVILLE

### SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

Date de convocation : 01/02/2022

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux le 28 Février à 19H00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ANDRIEU Moïse, Maire

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, BOSSIERE Patrice, CANU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, GIMER Antoine, JEAN Catherine, Chrystelle LAMORINIERE, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VIENET Claire VILLEY François

Etaient Absents : Olivier FAMETTE

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre CANU

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté.

#### Remplacement des portes et Fenêtres de l'école maternelle

Le Maire soumet au conseil municipal un devis actualisé de la société DELANNEY – DEPIROU concernant le remplacement des fenêtre et portes de l'école maternelle.

Le Maire rappelle les montant du devis initial et propose l'adoption du nouveau devis d'un montant de 15 340, 75 € HT soit 18 408,90 € TTC.

Le Conseil municipal accepte cette nouvelle proposition. La dépense sera inscrite au BP 2022.

#### Alimentation Electrique « Lotissement Le Clos de Manneville »

Suite au dépôt du permis d'aménager du lotissement du Clos de Manneville pour 11 lots sur la parcelle AA 119

Le Maire soumet l'analyse technique et financière proposée par le SDEC concernant le renforcement électrique estimé à 84 kW. Le coût financier de l'extension est estimé à 4 307.28 € HT

Le Conseil municipal **accepte cette proposition.**

#### Convention d'utilisation du service remplacement

Le Maire rappelle au Conseil municipal les missions du centre de gestion en matière de remplacement et missions temporaires. Il propose de renouveler la convention de ce service qui est arrivée à échéance le 31/12/2021.

Le Conseil Municipal **autorise le Maire à signer ladite convention** qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

### **Protection sociale Complémentaire**

Le maire explique au Conseil municipal que le gouvernement a décidé de rendre **obligatoire** la participation financière des employeurs publics concernant la souscription d'une mutuelle santé et/ou un contrat prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail).

Le Centre de gestion propose un accompagnement aux communes dans cette nouvelle mission obligatoire.

- Obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les contrats de prévoyance et 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les mutuelles

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** des nouvelles dispositions en matière de protection sociale
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE**

### **RIFSEEP**

Afin de mettre en place le régime indemnitaire fondé sur la fonction et la valeur professionnelle, le Maire propose de constituer une commission chargée de déterminer les modalités de calcul des versements à attribuer aux agents en fonction des plafonds annuels des indemnités de fonction et de sujétion.

Le Conseil Municipal DECIDE :

Les membres de cette commission sont :

- Claire VIENET
- Didier LEVEAU
- Maurice LECONTE
- Peggy CANUEL

### **SITE INTERNET**

Claire VIENET soumet au Conseil Municipal le bilan des trois prestataires contactés pour la création du site de GENNEVILLE : Réseau des Communes, KREA3 et CAMPAGNOL. Elle rappelle la position de la commission qui a opté en priorité sur le meilleur accompagnement personnalisé sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** avec 7 voix pour KREA3 – 4 voix pour Campagnol et 2 abstentions de signer le contrat avec KREA 3 SARL à Pont-Audemer pour un montant de :

- **6 518.60 € TTC** avec un cout abonnement annuel de **528 € TTC**.

La dépense sera inscrite en Budget 2022.

### **Réfection Plomberie Logement Ecole**

Maurice LECONTE soumet au Conseil municipal deux devis concernant les travaux de plomberie du logement de l'école.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'entreprise DESDESHAYES Eric pour un montant de travaux estimé à 3 759.83 € HT soit 3 759.83 € TTC.

### **Formation de Sauveteurs Secouriste**

Une session Formation de Sauveteurs Secouriste est proposée par UDSP 14 les 11 et 12 Avril prochains. Formation vivement conseillée pour le personnel cantine – école - agents techniques. Formation ouverte à 10 candidats. Coût 1320 €.

Le Maire propose d'inscrire : les deux agents techniques, les deux agents cantine, l'agent école, la secrétaire de mairie, le Maire, Marie-Claire LEGRIX, Tony LECLERC et Maurice LECONTE

### **Contrat de Vente d'Herbe**

Le Maire rappelle l'obligation de signer un contrat de vente d'herbe pour la location des parcelles ZB63 et ZB 38 sises Route de Saint Martin avec Monsieur Christophe PERREE.

Afin de régulariser cette situation pour l'année 2021, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de vente d'herbe du 1<sup>er</sup> MAI au 31 DECEMBRE 2021 pour un montant de 400 €

### **Location Logements communaux (Récapitulatif)**

#### **Loyers communaux**

Le Maire informe le Conseil municipal que les 3 logements du presbytère sont désormais mis à la location et rappelle les conditions d'attributions de tous les logements.

#### **PREBYTERE**

Nom	Adresse	Superficie	Montant loyer	Date d'effet
TEBBAKH Salah	15 Lotissement les Pommiers	45 m <sup>2</sup>	500 €	1 <sup>er</sup> Mai 2021
LEVIEILS Barbara	21 Lotissement les Pommiers	45 m <sup>2</sup>	470 €	7 Février 2022
ROMY Yohann	23 Lotissement Les Pommiers	37 m <sup>2</sup>	420 €	2 Février 2022

#### Logement au-dessus de la cantine

Nom	Adresse	Superficie	Montant loyer	Date d'effet
DOLGACHEFF Karine	6 Lotissement les Pommiers	58	500 €	16 septembre 2021

#### Logement à côté de la cantine

Nom	Adresse	Superficie	Montant loyer	Date d'effet
RUVEN Camille	471 RD 140	44	380 €	1 <sup>ER</sup> février 2022

## Logement Mairie

Nom	Adresse	Superficie	Montant loyer	Date d'effet
DOZEVILLE Stéphanie	534 Le Bourg	80	599 €	

## Boulangerie

Nom	Adresse	Superficie	Montant loyer	Date d'effet
LEQUESNE Maxime	3 Chemin de l'Eglise	181	957.75€	1 <sup>er</sup> juillet 2017

Maurice LECONTE est chargé des états des lieux et remise des clés.

Le Conseil municipal accepte ces montants.

### **Avenant à la Convention de restauration scolaire – Augmentation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un avenant à la Convention de restauration scolaire a été transmis par la société CONVIVIO due à l'augmentation des matières premières

- Déjeuner enfant : **2.5353 € HT soit 2.6748 € TTC** au lieu de 2.38 € HT soit 2.53 € TTC
- Déjeuner adulte : **2.6971 € HT soit 2.8455 € TTC** au lieu de 2.53 € HT soit 2.67 € TTC

Le Conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

### **BUDGET - RESTE A REALISER**

Afin de pouvoir mandater la restitution de caution de Madame TJOEN Rachel

Le Maire propose d'adopter le Reste à réaliser suivant :

Chapitre 16 – Article 165 Prévision : 2000 €    Réalisé 500    Reste à réaliser : 1 500 €

### **Compte-rendu des Commissions et réunions**

#### **Commission Ecole :**

Claire VIENET présente l'état des lieux réalisé par la commission école en ce qui concerne les lieux de stockage des produits d'entretien. Elle fait part des différents constats des membres de la commission et propose un plan d'actions à mettre en place pour une meilleure sécurisation des lieux de stockages dans les écoles, une harmonisation sur tous les sites et une gestion avec négociation commerciale

#### **Réunion ENEDIS :**

- Le Maire informe le Conseil municipal qu'a eu lieu une réunion CRISE à Lisieux qui a permis répertorier les lignes électriques dangereuses en cas d'intempéries

- **Matinée Citoyenne**

Claire VIENET fait un point sur la matinée citoyenne du 2 Avril. Elle informe le Conseil municipal de quelques petites modifications, entre autres : la matinée débutera plus tôt pour un accueil à 8h45. (Avec café), deux parcours en plus et 2 groupes pour la RD 140 pour une meilleure sécurisation

- **SIVOM**

Didier LEVEAU informe le Conseil municipal d'un souci de canalisations chez Monsieur LESOURD. La canalisation des eaux pluviales qui traverse sa propriété ne s'évacue pas à l'extérieur de sa propriété.

**Informations du Maire**

- Didier LEVEAU informe le Conseil municipal qu'une enquête publique concernant la modification du PLUi4 est en cours. Elle consiste à une remise aux normes des eaux usées et eaux pluviales. Elle répertorie les bâtiments étoilés (remarquable). Elle permet l'intégration du schéma défense incendie, eau, électricité...
- Eau Pluviales Route du Lavoir :  
Le maire informe le Conseil municipal que la société Conseil SA2E s'est déplacée à GENNEVILLE pour l'étude topographique et diagnostic des pluviales. Agrandissement des mares et éventuellement achat de terrains.
- Les arbres pour l'arborétum ont été commandés.
- Didier LEVEAU informe le Conseil municipal d'un avis favorable du SDIS -concernant le Schéma Défense Incendie proposé  
Les demande de Subventions sont en cours
- Le maire donne lecture d'un courrier des consorts MAILLARD sollicitant l'acquisition d'une réserve foncière communal sur leur terrain. Le Maire se charge de négocier le prix d'achat.
- Parking : Les travaux de décapage ont commencé et qu'ils continueront pendant les vacances de Paques

**Affaires Diverses**

- La Commission des finances est fixée le 21 mars 2021
- Location de la salle des fêtes aux particuliers reprendra juillet et aout

Le Maire – Moïse ANDRIEU